(version pdf)

La loi LRU a introduit, en plus de ses principes de concurrence et de dérèglementation, des modes de composition des conseils et d'élections conduisant à réduire la diversité des sensibilités dans la représentation des personnels. Les élections précédentes de 2008 ont été marquées par une bipolarisation extrême de la campagne (perdurant par la suite) qui a laminé notamment la représentation syndicale des personnels enseignants-chercheurs et chercheurs, non seulement au CA, mais aussi, par ricochet au CS et au CEVU. Rappelons qu'au CA le mode de scrutin dans les collèges A et B est identique à celui des élections municipales avec une prime majoritaire à la liste arrivée en tête ; sur 7 sièges à pourvoir elle en emporte au moins 5 ; les autres listes se partagent, au mieux, les 2 sièges restants. Ce n'est pas le cas au CS et au CEVU où le scrutin reste basé sur une répartition des sièges à la proportionnelle, permettant la représentation des différentes sensibilités. La liste « Une université en mouvement, attachée à ses missions » présentée par le SNESup-FSU n'a donc pas eu de siège au CA en 2008. Le SNESup-FSU a obtenu un 1 seul siège en 2010, soit 2 ans plus tard, à l'occasion d'une élection partielle dans le collège B.

Prenant acte de ce contexte, la démarche intersyndicale n’ayant pas abouti, nous ne renonçons pas pour autant à défendre partout et au grand jour les personnels et le service public. Et ceci en appellera à votre discernement. Les élections aux 3 conseils ne sont pas uniquement une élection présidentielle revenant tous les 4 ans, avec remise à zéro des compteurs. Elle sert d'abord à désigner des représentants dans les conseils. Nos représentants se basent sur notre profession de foi et sur les revendications syndicales élaborées collectivement pour se positionner. Ils bénéficient du relais syndical pour vous informer comme nous l'avons fait sur plusieurs points (passage aux RCE, LabeX, IdeX, promotion des EC, usage des Systèmes d'Informations, ...). Pour défendre nos positions il faut des élus. Si nous ne partageons pas toutes les options des deux listes déjà en course, nous savons aussi travailler avec tous dans l'intérêt des personnels et de l'établissement. Nous savons nous opposer, et nous l'avons fait

résolument ces dernières années, dans le contexte de saccage du service public d'enseignement supérieur et de recherche, mais nous savons aussi apporter notre contribution pour préserver et développer nos missions. D'autant que, face aux réformes volontairement déstructurantes mises en œuvre par le gouvernement, les personnels sont les premiers acteurs pour faire vivre les missions du service public.

La FSU présentera partout où elle le pourra ses propres listes. Ce sera le cas au Conseil Scientifique pour faire entendre ses positions, sur la résistance au tout excellence, sur le droit à la recherche pour tous, sur la nécessité de cadrer les Pools d'Experts et les PFR, sur la formalisation du lien enseignement-recherche, ... Pour garder notre expression, et pour laisser les électeurs s'exprimer dans la pluralité, ce que permet le mode électoral du CS, nous présenterons des listes FSU dans les différents collèges du Conseil scientifique. Le SNASUB-FSU présentera des listes autonomes dans les collèges BIATOSS au CA et au CEVU, mais aussi au CA.

La FSU est particulièrement attentive à la place du CEVU dans notre université. Cette démarche volontariste s'appuie sur le travail accompli dans le précédent mandat par notre collègue Sandrine Bardet, VP-déléguée présentée par le SNESup-FSU. Depuis 4 ans, en étroite collaboration avec le VP CEVU, Christophe lung, nous avons engagé un travail de fond pour faire du CEVU un acteur majeur de l'UM2, à l'égal du CS. Nous continuerons dans ce sens et présenterons donc une liste commune avec l'équipe Halbout dans les collèges E1 et E2 au CEVU sur un projet construit conjointement. Si vous nous faites confiance, nous nous investirons dans l'animation du CEVU.

Nous ne partageons pas tous les espoirs que les leaders de la liste Halbout mettent dans la fusion des Universités montpelliéraines. Par exemple, nous pensons que si le cadre universitaire est le seul acceptable pour une éventuelle fusion, la loi LRU reste un obstacle majeur à la coopération, puisqu'elle est basée sur la mise en concurrence. Mais toute initiative

de convergence inter-universitaire doit être soutenue et encouragée. De telles initiatives ne doivent pas oublier le contexte régional, donc les autres universités : Montpellier 3, Perpignan et Nimes. Tenant compte du mode de scrutin, majoritaire, Gilles Halbout nous a proposé des sièges éligibles sur ses listes au CA, afin de ne pas exclure la FSU et ses syndicats majoritaires de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans l'intérêt du renforcement de la représentation syndicale au CA et partageant la conception d'une université collégiale mettant l'accent sur la solidarité, nous y avons répondu favorablement. Bien sûr nos élus au CA voteront pour Gilles Halbout comme Président de l'UM2, et porteront la parole syndicale. Ils se réservent le droit à tout moment d'exprimer leurs différences, comme ils l'ont toujours fait.

Les candidats désignés par la FSU seront clairement identifiés.

Dans tous les conseils, les élus FSU porteront avec vigueur les valeurs et les idées qui font l'identité de leurs syndicats :

-

L'attachement au service public et à ses missions ; des formations au service de tous les étudiants, qui conservent l'identité « académique » qui fait leur force tout en se préoccupant de l'insertion des étudiants dans la société ; des laboratoires dont la liberté est garante de la créativité à long terme et doit contre-balancer le pilotage serré par les agences de moyens ; une université à l'écoute de tous les enjeux sociétaux, exprimés par la société civile comme par le secteur économique.

-

L'égalité et la solidarité plutôt que l'individualisation et la mise en concurrence ; Mise en concurrence des établissements qui exacerbe les disparités de moyens entre les universités ; mise en concurrence des organismes, pour gérer les mannes financières de l'ANR, des Labex et de l'Europe ; mise en concurrence des composantes d'enseignement auxquelles il est demandé de gagner des inscriptions comme on gagne des parts de marché, sans souci d'équilibre entre les acteurs régionaux; mise en concurrence des laboratoires, qui doivent

dessiner des périmètres d'excellence pour mieux exclure d'autres laboratoires devenus concurrents ; mise en concurrence des personnels, dont les réformes en cours visent à offrir primes et décharges à la minorité des « excellents », et précarité et surcharge de travail aux personnels des services.

-

L'humanité des relations entre personnels, pour qu'à tous ses étages l'université travaille efficacement dans des conditions de travail sereines et constructives ; les réformes récentes ont été accompagnées d'un bouleversement du quotidien des personnels, largement inspiré des méthodes de management néo-libérales : remettons l'humain au centre de notre communauté, et cessons la « tarification à l'acte » de chaque tache quotidienne, sa mise en indicateurs tant appréciées par le ministère, et la centralisation à outrance qui absout chacun de toute responsabilité.

-

Un fonctionnement collégial, démocratique et transparent, qui seul permet à tous les personnels de se reconnaître dans la politique de leur établissement et de la porter au quotidien. Il ne peut exister qu'en anticipant les calendriers de décision, pour que chaque instance concernée puisse être partie prenante et qu'en particulier les organisations syndicales puissent être forces motrices dans les débats. Ceci va à l'encontre d'une gouvernance par l'urgence continue, que le ministère affectionne particulièrement pour mettre en œuvre ses réformes et que notre université a trop souvent adopté aux cours des dernières années.